



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE SYNTHÈSE D'AVIS 6 NOVEMBRE 2019

rufinamide

INOVELON 100 mg, comprimé pelliculé
INOVELON 200 mg, comprimé pelliculé
INOVELON 400 mg, comprimé pelliculé
INOVELON 40 mg/mL, suspension buvable

Nouvelle indication

► L'essentiel

Avis favorable au remboursement chez les patients âgés de 1 an à moins de 4 ans pour le traitement adjuvant des crises d'épilepsie associées au syndrome de Lennox-Gastaut.

► Quel progrès ?

Pas de progrès dans la prise en charge thérapeutique du syndrome de Lennox-Gastaut.

► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

La prise en charge médicamenteuse initiale du syndrome de Lennox Gastaut repose sur l'acide valproïque en 1^{ère} ligne. La lamotrigine est ajoutée lorsque l'acide valproïque n'est pas assez efficace, ou mal toléré.

Les patients chez lesquels persistent des crises toniques-atoniques malgré une association acide valproïque et lamotrigine bien conduite pourraient bénéficier de l'adjonction du rufinamide (à partir de l'âge d'un an) ou du topiramate (à partir de l'âge de 2 ans).

Place du médicament

INOVELON (rufinamide) est une option thérapeutique en tant que traitement adjuvant dans la prise en charge des crises d'épilepsie associées au syndrome de Lennox Gastaut à partir d'un an.

Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la Commission de la transparence disponible sur www.has-sante.fr